Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500333-20251202-DELIB2025091-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 décembre 2025

Date de convocation : 27 novembre 2025

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 16

Arrivé(s) en cours de séance : 2

Pouvoir(s) : 4

Absent(s) ou excusé(s) : 5

Délib.2025.091

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le deux décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Christèle POTTIER, Stéphane ROBERT, Nelly COTTAIS, Yves THILLOU, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Valérie DUVAL, Franck SEROUX, Noël NOURRISSON, Jacques LARRAY, Armelle LE MOAL, Caroline HAMON, Alexis ADRIEN, Delphine NORMAND.

Arrivés en cours de séance : Adrien MOREAU (participe au vote à compter de la délibération n° 2025.093) et Marie-Agnès GENDRON (participe au vote à compter de la délibération n° 2025.091).

Absents excusés : Charles JOUIN (Pouvoir à Yves THILLOU), Sophie ELUDUT (Pouvoir à Sylvie FONTAINE), Gaëlle LE LAN (Pouvoir à Christian LEPRÊTRE), Prescillia DREAN, Virgile HOUTIN (Pouvoir à Yannick LEGOURD).

Secrétaire de séance : Valérie DUVAL

Budget communal – Décision modificative de crédits n° 05

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente à l'assemblée la décision modificative de crédits n° 05 concernant le budget communal, proposée par la commission Finances, réunie les 3 novembre et 1erdécembre derniers.

Cette décision modificative de crédits n° 05 concerne :

En dépenses de fonctionnement :

- Inscription d'un crédit de 10 000.00 € au compte 64111 – Rémunération du personnel titulaire (Chapitre 012 – Frais de personnel).

En recettes de fonctionnement :

- Inscription d'un crédit de 10 000.00 € au compte 6419 – Remboursement sur rémunération du personnel (Chapitre 013 – Atténuation de charges).

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500333-20251202-DELIB2025091-DE

En dépenses d'investissement :

- Inscription d'un crédit de 450.00 € au compte 1641 – Emprunts en euros (Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées) suite au remboursement sur le même chapitre d'un dépôt de garantie.
- Inscription d'un crédit de 41 350.00 € au compte 2188 – Autres immobilisations corporelles (Chapitre 21 – Immobilisations corporelles) pour financer les dernières acquisitions à venir (crédits insuffisants suite au passage d'une écriture comptable de 108 000 € au compte 2111 dans le cadre des opérations de cession à VIABILIS Aménagement de la parcelle A n° 1243 – rue de la Courbe).
- Diminution du compte 2313 – Construction en cours – Opération 174 – salle multi-activités de 41 800.00 €.

Soit la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-64111-021 : Personnel titulaire - Rémunération principale	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	**0,00 €**	**10 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
R-6419-021 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**10 000,00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**0,00 €**	**10 000,00 €**	**0,00 €**	**10 000,00 €**
INVESTISSEMENT				
D-1641-020 : Emprunts en euros	0,00 €	450,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	**0,00 €**	**450,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-2188-028 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	41 350,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0,00 €**	**41 350,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-2313-174-325 : Salle multi-activités	41 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**41 800,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total INVESTISSEMENT	**41 800,00 €**	**41 800,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total Général		**10 000,00 €**		**10 000,00 €**

Au terme de cet exposé,
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative de crédits n° 05 concernant le budget communal, telle que présentée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter cette proposition (votants : 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 21).

Extrait délivré conforme, le 4 décembre 2025

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	La secrétaire de séance, Valérie DUVAL